



# COMMUNIQUÉ

## Pour diffusion immédiate

---

### LE BLOC QUÉBÉCOIS DÉPOSE UN PROJET DE LOI POUR LA RECONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE COMME LANGUE DE TRAVAIL

---

Ottawa, mardi 10 février 2009 – Le leader parlementaire du Bloc Québécois et député de Joliette, **Pierre Paquette**, a déposé aujourd'hui un projet de loi pour la reconnaissance de la langue française dans les entreprises québécoises sous juridiction fédérale. Le même projet de loi avait fait l'objet d'un vote en Chambre des communes le 14 mai 2008, mais avait été rejeté par les conservateurs et les libéraux.

« Reconnaître la nation québécoise, c'est aussi reconnaître et respecter sa langue officielle, le français. Malheureusement, les lois fédérales contredisent la loi 101 du Québec. Le projet de loi que nous déposons aujourd'hui vise à faire modifier la *Loi sur les langues officielles* afin que le gouvernement fédéral reconnaisse dans ses lois que le français est la langue officielle du Québec et qu'il s'engage à ne pas entraver les objectifs de la Charte de la langue française », a déclaré le porte-parole du Bloc Québécois en matière de Langues officielles et député de Gatineau, **Richard Nadeau**.

« Les entreprises sous juridiction fédérale œuvrant sur le territoire québécois ne sont actuellement pas soumises à la Charte de la langue française. L'Office de la langue française ne peut rien faire lorsqu'un travailleur œuvrant sous juridiction fédérale porte plainte puisque la loi 101 ne s'applique pas. Les travailleurs québécois devraient pourtant pouvoir travailler et évoluer dans un environnement francophone. Il suffirait d'une modification au *Code canadien du travail* pour corriger la situation. C'est ce que notre projet de loi propose de faire », a poursuivi le porte-parole du Bloc Québécois en matière de Travail et député de Rivière-des-Mille-Îles, **Luc Desnoyers**.

« Le gouvernement conservateur, qui se vante sur toutes les tribunes d'avoir reconnu la nation québécoise, aura une seconde chance de démontrer que cette reconnaissance n'est pas que symbolique, mais qu'elle a réellement une portée juridique. S'il devait voter contre notre projet de loi pour une seconde fois, nous devons conclure que la reconnaissance de la nation québécoise n'était que de l'hypocrisie destinée à tromper les Québécoises et les Québécois », a lancé **Richard Nadeau**.

« Enfin, nous verrons finalement si le nouveau chef libéral fera amende honorable au Québec en joignant la parole aux actes. Rappelons que Michael Ignatieff s'était dit prêt à reconnaître la nation québécoise en 2006, mais qu'il avait toutefois voté contre le projet de loi du Bloc Québécois demandant l'application de la loi 101 dans les entreprises québécoises sous juridiction fédérale en 2008. Le chef libéral se lèvera-t-il debout pour le Québec cette fois? », a questionné **Luc Desnoyers**.

– 30 –

Renseignements :            Nicolas Brisson, attaché de presse  
Aile parlementaire du Bloc Québécois  
Tél. : 613 947-2495  
Cell. : 613 294-2066  
[www.blocquebecois.org](http://www.blocquebecois.org)